

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-872

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien que l'objectif louable affiché avec ce nouvel article soit l'incitation à l'achat de véhicules neufs émettant moins de CO₂, sa mise en oeuvre aura pour conséquence de pénaliser nos compatriotes les plus modestes qui ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour envisager le changement de leur véhicule.